

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

PERSPECTIVES CATHOLIQUES

**La situation présente
du
catholicisme au Canada**

par

Monseigneur Paul BERNIER



Janvier 1946

N° 384

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN
31
E34
U.384
1946

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrierè dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre 7 et 12. *La Caisse populaire.*
Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclopédie « Rerum notarum ».*
S. S. Léon XIII
- 18-19. *Centre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Otanam.*
Abbé Gouin, P.S.S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
46. *A propos d'immunités* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*
Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.*
R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.*
R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.*
Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*
Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.*
R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.*
Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.*
Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrierè catholique au Canada.*
E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*
Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*
Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrierè.*
Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.*
R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.*
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Laflèche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arn. Beaugrand
130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.*
R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.*
G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*
XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.*
G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice.*
R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.*
R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.*
C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.*
R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.*
R. P. Adélard Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.*
Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.*
R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.*
R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.*
Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*
XXX
163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrierè.*
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.*
R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.*
E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.*
Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hier* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvrierè catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrierès au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse.*
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
Dr J.-C. Bourgoin
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
Joseph Risi

La situation présente du catholicisme au Canada

par Monseigneur Paul BERNIER
Secrétaire français de l'Épiscopat canadien

IL EST BON de repenser parfois son catholicisme, et de peser au poids du sanctuaire ses responsabilités de chrétien. Car, outre la sanctification et le salut personnels, qui sont le but primordial de la vie chrétienne individuelle, il y a aussi une fin propre à la vie chrétienne en société, et c'est l'avènement du royaume du Christ. Dans l'oraison dominicale, en effet, avant de demander le pain de chaque jour, pain eucharistique et pain matériel, le Christ nous a enseigné à prier ainsi notre Père: « Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Voilà bien l'incommensurable dignité du chrétien, que saint Thomas appelle « la sublimité d'être le disciple du Christ », *discipulatus Christi sublimationem*¹. Il est impossible, en effet, que Dieu, qui en nous créant a fait de nous des êtres sociaux et politiques, *animal sociale*², en nous faisant chrétiens ne nous ait pas octroyé aussi des droits et imposé des devoirs chrétiens à l'égard de la société où nous vivons.

Les responsabilités sociales et politiques du chrétien, tel est l'accent tonique des documents du magistère apostolique au cours des derniers soixante ans: depuis les encycliques de Léon XIII jusqu'à celles de Pie XII, sur l'ordre social et sur l'ordre international.

Toutes les théories de nivellement qui courent le monde n'enlèveront au chrétien ni la surnaturelle ri-

1. *Commentaire sur l'Évangile selon saint Jean*, chap. VIII, leçon 4, § 1.

2. ARISTOTE, *Éthiques*, I, leçon 1.

chesse de sa doctrine, ni ses sublimes possibilités d'action sur le monde où il vit. Il a reçu davantage, on a droit de lui demander davantage ¹.

Par sa foi, il détient toute la vérité, car il possède dans leur plénitude la Révélation divine et la Tradition chrétienne. Et c'est cette foi qui est sa victoire sur le monde ², mais une foi qui triomphe de l'erreur et du mal sans meurtrir les âmes. C'est donc sans haine et sans mépris pour personne, mais avec la dignité et la liberté des enfants de Dieu, qu'il doit réclamer tous ses droits, en vue d'accomplir toute sa tâche, qui est la rechristianisation de la société.

Les pages qui suivent voudraient étudier dans quelles conditions s'épanouit présentement la vie catholique au Canada, quels sont ses forces et ses leviers de commande, et quelles sont ses positions de combat

1. *Luc*, XII, 48.

2. *I Jean*, V, 4.

I. — Situation générale

1. SITUATION HISTORIQUE ET JURIDIQUE

L'Église catholique s'implanta au Canada dès 1534. Jacques Cartier n'a pas plus tôt mis pied sur la terre ferme de Gaspé, qu'il y érige la croix du Christ avec l'écu fleurdelisé de Sa Majesté Très Chrétienne, le roi de France.

Le 15 janvier 1540, François I^{er} commissionne François de la Roque, sieur de Roberval, « ès pays de Canada », et le charge en particulier d'y construire « temples et églises pour la communication de notre sainte foi catholique et doctrine chrétienne ».

Le sieur de Monts, qui établit Port-Royal en 1604, et Champlain, qui fonda Québec en 1608, ont les mêmes desseins.

Richelieu, on le sait, tint à ce que seuls les catholiques passassent en Nouvelle-France, « afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine ¹ ». Pour assurer à la colonie le bienfait de la paix religieuse, il en interdit même l'entrée aux huguenots.

Plus de deux siècles s'étaient donc écoulés depuis que le nom catholique s'était gravé sur les rives canadiennes, lorsque vint la guerre de Sept Ans. Et ces deux siècles avaient vu l'éclosion de la vie civile et religieuse la plus intense en Nouvelle-France: éducation, apostolat, commerce, industrie, tous les progrès y avaient fleuri, en dépit des incursions ennemies. Au dehors de la colonie, ils avaient marqué l'expansion missionnaire et les entreprises d'exploration les plus merveilleuses, vers tous les points du continent.

L'issue du combat fut fatale aux armes de la France. Et le Canada passa, en 1759, aux mains d'une puissance rivale. Mais la guerre, engagée entre des puissances de premier ordre, ne devait pas s'achever par une occupa-

1. GARNEAU, *Histoire du Canada*, 8^e éd., t. I, p. 201.

tion pure et simple, mais par une cession et un traité de paix.

Les capitulations, d'abord, nous garantirent le libre exercice de notre religion¹. Puis, par le traité de Paris, le 10 février 1763, Sa Majesté Britannique s'engagea non seulement à « accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique », mais encore à « donner les ordres les plus précis et les plus effectifs, pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine² ».

Nul n'ignore quelles difficultés suscita, par la suite, la clause finale de cet article: « en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ». Le sens politique de quelques hommes d'État anglais finit par concilier l'inconciliable, et le point de vue qui prévalut dans les plus hautes sphères de l'administration britannique fut celui qu'exprimait ainsi le solliciteur général Alexander Wedderburn: « Une politique éclairée prescrit que les habitants du Canada doivent jouir entièrement du privilège de pratiquer leur religion, et il s'ensuit que les ministres de ce culte doivent être protégés, et que les moyens de subsister doivent leur être garantis³. »

L'Acte de Québec traduira en deux traits ce sentiment, le 13 janvier 1774⁴. Il supprimera pour les catholiques l'obligation de prêter les serments anticatholiques de la suprématie et de l'abjuration, de même que la déclaration contre la transsubstantiation, pour ne les astreindre qu'au seul serment d'allégeance⁵. Et il réservera, non plus toutes les lois de Grande-Bretagne, comme l'avait fait le traité de Paris, mais seulement « la suprématie du roi ».

1. *Capitulation de Montréal*, 8 septembre 1760, art. 27; *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791* (cités désormais sous le sigle DC), 2^e éd., Ottawa, Imprimeur du Roi, 1921, vol. I, p. 13.

2. Art. 4: DC, p. 86.

3. *Rapport du 6 décembre 1772*: DC, p. 406.

4. Statut 14, George III, chap. 83: DC, pp. 540-546.

5. Art. 7: DC, p. 543.

Du reste, dès le 10 juin 1765, Norton et De Gray, procureur général et solliciteur général, ont déjà déclaré que les catholiques romains ne sont pas sujets dans les colonies « aux incapacités, aux inhabiletés et aux pénalités » auxquelles ils sont assujettis dans le royaume ¹.

L'Acte de Québec réservait donc « la suprématie du roi, déclarée et établie par un acte fait dans la première année du règne de la reine Élisabeth ² ».

Cette réserve elle-même deviendra un instrument de vexation et parfois même de chantage entre les mains du parti oligarchique. Mais, en 1807, au plus fort de la crise déchaînée contre les catholiques par Mountain, « lord-bishop » de Québec, le secrétaire des colonies, lord Castle-reagh, coupera court aux interprétations outrancières du statut. « La suprématie du roi, écrira-t-il, se borne à empêcher les étrangers d'exercer aucune juridiction spirituelle dans les possessions de la Couronne. Or l'évêque de Québec n'est pas un étranger; il est le chef d'une religion qui peut être pratiquée librement, sur la foi du parlement impérial ³. »

Je n'ignore pas, en signalant de préférence à d'autres ces textes plutôt généreux, que beaucoup d'entraves subsistaient encore et subsistèrent longtemps au libre exercice du culte catholique et de la juridiction épiscopale au Canada. Mais ces obstacles allaient se franchir graduellement.

L'année 1791 voit à la fois passer l'Acte constitutionnel ⁴, qui renouvelle au clergé les garanties déjà données sur « ses dîmes et droits habituels », et l'Ordonnance sur l'érection des paroisses ⁵, qui rétablit l'évêque catholique dans les prérogatives qu'il exerçait en cette matière avant la conquête.

1. DC, p. 206.

2. Art. 5: DC, p. 542.

3. Abbé Ivanhoë CARON, *la Nomination des évêques catholiques de Québec sous le régime anglais*, Ottawa, Société royale du Canada, 1932, p. 28.

4. Statut 31, George III, chap. 31, art. 35: DC, 1024-1025.

5. Statut 31, George III, chap. 6. — Voir Siméon PAGNUELO, *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1872, pp. 63-68.

On sait qu'en 1817 Mgr Plessis sera appelé par mandamus royal au Conseil législatif, où il siègera jusqu'à sa mort, le 4 décembre 1825¹.

Le 30 août 1840, les nombreuses restrictions apportées jusque-là à la liberté d'action de l'Église catholique disparaissent enfin des Instructions données par le roi aux gouverneurs depuis 1775. Ces restrictions étaient inspirées d'un mémoire intitulé: *Thoughts upon the Ecclesiastical Establishment in Canada*, soumis à la cour de Londres le 11 avril 1764 par l'archevêque anglican d'York. Lord Sydenham fut le premier à voir sa Commission royale (30 août 1840) soulagée de ces mesures d'ostracisme contre l'Église catholique².

Le 12 juillet 1844, le gouvernement impérial, qui avait toujours prétendu exercer un droit de regard sur le choix des évêques, et avait positivement refusé de reconnaître l'érection faite, le 12 janvier 1819, par le pape Pie VII du siège de Québec en archevêché, acquiescera à l'établissement par le pape Grégoire XVI de la première province ecclésiastique canadienne, avec Québec pour siège métropolitain, Montréal, Kingston et Toronto pour suffragants. « L'Acte de cession, — écrira alors James Stephen, sous-secrétaire des colonies, à Mgr Nicholas Wiseman, recteur du collège anglais et procureur de Mgr Signay, archevêque de Québec, — oblige le gouvernement britannique à reconnaître la hiérarchie catholique en Canada³. »

Désormais les évêques n'eurent plus à se munir de l'approbation du gouvernement pour prendre possession de leur siège, ni à prêter le serment de fidélité au roi. Mgr Joseph-Eugène-Bruno Guigues, O. M. I., premier évêque d'Ottawa, fut le dernier de qui, en 1848, on exigea ce serment, probablement parce qu'il était né citoyen français.

Tous les diocèses catholiques romains, Montréal puis Québec par lettres patentes le 15 août 1839 et le 29 jan-

1. Abbé Ivanhoë CARON, *la Nomination de Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, au Conseil législatif de Québec*, Ottawa, Société royale du Canada, 1933.

2. Voir James F. KENNEY, *Relations between Church and State in Canada since the cession of 1763*, dans *The Catholic Historical Review*, Washington, D. C., The Catholic University of America Press, XVIII, 1933, pp. 455-457, et 471, note 91.

3. KENNEY, *l. c.*, p. 471, note 91.

vier 1845, les autres par deux statuts généraux, l'un pour le Haut-Canada ¹ le 29 mars 1845, l'autre pour le Bas-Canada ² le 30 mai 1849, reçurent l'incorporation civile, c'est-à-dire la pleine capacité corporative du seul fait de leur érection canonique ³.

Enfin, le 15 mai 1852, la reine Victoria sanctionnera le statut canadien qui, abolissant tout vestige d'*Église établie* — condition dont semblait jouir encore l'Église d'Angleterre au Canada, — affirmera « l'égalité aux yeux de la loi de toutes les dénominations religieuses » et déclarera que « le libre exercice et la jouissance de la profession et du culte religieux, sans distinction ni préférence, mais de manière à ne pas servir d'excuse à des actes d'une licence outrée, ni de justification à des pratiques incompatibles avec la paix et la sûreté de la province, sont permis par la constitution et les lois de cette province, à tous les sujets de Sa Majesté en icelle ⁴ ».

Les catholiques avaient donc conquis leur pleine émancipation, l'Église son entière liberté: liberté du culte d'abord, liberté de la juridiction ecclésiastique ensuite, protection légale enfin. Et ceci vaut mieux que toutes les servitudes dorées!

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET ETHNIQUE

Depuis lors, que sont devenus les quelques milliers de catholiques d'Acadie victimes de la dispersion de 1755, et les 60,000 catholiques de la Nouvelle-France « que le traité de Paris abandonnait en 1763, sur les bords du Saint-Laurent ⁵ » ?

Les statistiques fédérales nous l'apprendront. Les chiffres comparés du recensement décennal de 1931 et de celui de 1941 donneront une bonne idée et de l'état présent et du mouvement récent des effectifs catholiques au

1. Statut 8, Victoria, chap. 82.

2. Statut 12, Victoria, chap. 136.

3. Voir statut 32, Victoria (1869), chap. 73, section 2.

4. 14-15, Victoria, chap. 175.

5. André SIEGFRIED, *le Canada puissance internationale*, 3^e éd., Paris, A. Colin, 1939, p. 41.

Canada¹. D'autre part, comme l'immigration a diminué sensiblement depuis 1930², la décennie 1931-1941 illustrera mieux qu'une autre l'accroissement naturel de la population canadienne.

Le rameau catholique français de 1760 s'est peu à peu étendu vers tous les coins de l'Amérique, et il compte pour deux ou trois millions aux États-Unis. Au Canada même, il s'est admirablement développé. Accru d'une forte immigration irlandaise il y a cent ans, et d'une partie de l'immigration européenne continentale, surtout depuis cinquante ans, il représente aujourd'hui bien près de cinq millions sur les onze millions et demi de la population totale canadienne. Voici, du reste, les chiffres précis (tableau 1):

TABLEAU 1. — Importance relative des catholiques au Canada³

Année	Population totale	Population catholique	
		Nombre	Pourcentage
1941	11,506,655	4,986,552	43.34
1931	10,376,786	4,285,388	41.30

La foi catholique l'emporte numériquement et de beaucoup sur chacune des autres confessions religieuses dans l'ensemble de la Confédération (tableau 2).

1. Nous puisons ces chiffres aux publications officielles du Bureau fédéral de la Statistique, à Ottawa. Voici les principales sources utilisées, et le sigle sous lequel nous les citerons:

AC 1934-1935: *Annuaire du Canada 1934-1935*, Ottawa, 1935.

AC 1936: *Annuaire du Canada 1936*, Ottawa, 1936.

AC 1941: *Annuaire du Canada 1941*, Ottawa, 1941.

AC 1942: *Annuaire du Canada 1942*, Ottawa, 1942.

AC 1943-1944: *Annuaire du Canada, 1943-1944*, Ottawa, 1944.

C 1944: *Canada 1944*, Ottawa, 1944.

R 1941: *Huitième Recensement du Canada, 1941*, Ottawa, vol. II (extraits), 1944.

Disons une fois pour toutes que dans les tableaux que nous présentons, les item ou les chiffres *entre parenthèses* ne figurent pas tels quels à la source officielle que nous citons, mais sont basés sur les chiffres mêmes qui figurent à ces sources. — Nous offrons nos remerciements au R. P. Gérard Cloutier, O. M. I., professeur agrégé de mathématique et de statistique à l'Université d'Ottawa, qui a bien voulu revoir nos calculs.

2. AC 1943-1944, tableau 22, p. 107; AC 1936, p. 120, et tableau 14, p. 121.

3. AC: 1943-1944, p. 176-177.

TABLEAU 2. — Importance relative des principales confessions religieuses au Canada ¹

<i>Confession religieuse</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Catholiques	1941	4,986,552	43.34
	1931	4,285,388	41.30
Eglise-Unie*	1941	2,204,875	19.16
	1931	2,017,375	19.44
Anglicans	1941	1,751,188	15.22
	1931	1,635,615	15.76
Presbytériens	1941	829,147	7.21
	1931	870,728	8.39
Baptistes	1941	483,592	4.20
	1931	443,341	4.27
Luthériens	1941	401,153	3.49
	1931	394,194	3.80
Grecs orthodoxes	1941	139,629	1.21
	1931	102,389	0.99
Juifs	1941	168,367	1.46
	1931	155,614	1.50

* On sait que les méthodistes, qui en 1921 formaient 13.19% de la population canadienne, et une bonne partie des presbytériens, qui représentaient, en 1921, 16.04% de la population, se sont fusionnés avec les congrégationalistes en 1925 pour former l'Eglise-Unie du Canada. (AC 1936, p. 120.)

L'Église catholique détient encore de beaucoup la pluralité absolue, c'est-à-dire sur l'ensemble des autres dénominations religieuses, dans la province de Québec, et la pluralité relative, c'est-à-dire sur chacune des autres confessions religieuses, dans cinq autres provinces, à savoir: le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan (tableau 3).

Ajoutons à cela que la population catholique est celle qui, au Canada, a toujours accusé le plus fort taux d'accroissement, soit 16.4% au cours de la décennie 1931-

1. AC 1934-1935, tableau 23, p. 129; AC 1936, tableau 14, pp. 120-121; AC 1943 1944, tableau 22, p. 107.

1941, tandis que le taux d'augmentation de la population totale était de 10.9%; l'accroissement catholique de 701,164 âmes comptant à lui seul pour 62% de l'accroissement total au Canada. Aussi la population catholique est-elle passée successivement, par rapport à la population totale, en ces vingt dernières années, de 38.57%

TABLEAU 3. — Importance relative des catholiques dans chaque province ¹

Province	Année	Population totale	Population catholique	
			Nombre	Pourcentage
Québec	1941	3,331,882	2,894,621	86.87
	1931	2,874,662	2,463,160	85.67
Nouveau-Brunswick	1941	457,401	220,454	48.19
	1931	408,219	188,098	46.07
Ile-du-Prince-Édouard	1941	95,407	42,743	44.97
	1931	88,038	39,105	44.41
Nouvelle-Écosse	1941	577,962	188,944	32.71
	1931	512,846	162,754	31.73
Manitoba	1941	729,744	203,259	27.85
	1931	700,139	189,693	27.09
Saskatchewan	1941	895,992	243,734	27.23
	1931	921,785	233,979	25.38
Alberta	1941	796,169	191,343	24.03
	1931	731,605	168,408	23.02
Ontario	1941	3,787,655	882,369	23.30
	1931	3,431,683	744,740	21.70
Colombie britannique	1941	817,861	113,282	13.85
	1931	694,263	90,852	13.09
Youkon	1941	4,914	742	15.10
	1931	4,230	667	15.77
Territoires du N.-O.	1941	12,028	5,061	42.07
	1931	9,316	3,932	42.21

1. AC 1943-1944, p. 79, tableau 1: *ibid.*, p. 108, tableau 23; AC 1934-1035, pp. 130-131, tableau 24.

qu'elle était en 1921, à 41.30% en 1931 et à 43.34% en 1941. C'est peut-être ce qui fait qu'on parle beaucoup en ce moment d'une « immigration triée sur le volet » — ce sont les termes d'un certain propagandiste qui parlait récemment à Ottawa ¹, — et cela voulait dire: apte à contrebalancer, par un apport incertain, factice et instable, l'apport naturel et durable des naissances au pays. La justice et le bien commun exigent pourtant que l'immigration, dont le pays tout entier supporte les frais et les risques, comme facteur de paix ou de trouble, de prospérité ou d'appauvrissement, soit commandée par les intérêts de toute la communauté nationale, et non pas dirigée contre tel ou tel des éléments ethniques ou religieux qui la composent.

Depuis 1931 les statistiques fédérales du recensement décennal groupent aussi les diverses confessions religieuses selon l'origine ethnique des divers groupes de la population ². Ces données sont aussi très intéressantes. Elles permettent de voir, comme dans le tableau suivant (tableau 4), en regard du chiffre total de chaque groupe

TABLEAU 4. — Importance relative de l'élément catholique dans chaque groupe ethnique, et de chaque groupe ethnique dans le tout catholique canadien ³

<i>Origine raciale</i>	<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Catholiques romains</i>	<i>Pourcentage des catholiques romains</i>	<i>Proportion du total des catholiques romains</i>
Toutes races	1941	11,506,655	4,986,552*	43.34	100.00
	1931	10,376,786	4,285,388†	41.30	100.00
Française	1941	3,483,038	3,379,107	97.02	67.76
	1931	2,927,990	2,849,096	97.31	66.48

* Comprend 186,654 catholiques grecs.

† Comprend 185,657 catholiques grecs.

1. Voir *le Droit*, Ottawa, 11 janvier 1945, pp. 1 et 2.

2. AC 1936, p. 120.

3. Ce tableau, avec les notes qui l'accompagnent, nous a été fourni par le Bureau fédéral de la Statistique. Nous en remercions le distingué statisticien du Dominion, M. S.-A. Cudmore.

<i>Origine raciale</i>	<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Catholiques romains</i>	<i>Pourcentage de catholiques romains</i>	<i>Proportion du total des catholiques romains</i>
Britannique	1941	5,715,904	770,902	13.49	15.46
	1931	5,381,071	691,459	12.85	16.14
Irlandaise	1941	1,267,702	404,228	31.89	8.11
	1931	1,230,808	384,748	31.26	8.98
Ecossaïse	1941	1,403,974	147,123	10.48	2.95
	1931	1,346,350	126,486	9.39	2.95
Anglaise	1941	2,968,402	215,464	7.26	4.32
	1931	2,741,419	177,634	6.48	4.15
Autres britanniques	1941	75,826	4,087	5.39	.08
	1931	62,494	2,591	4.15	.06
Slave	1941	637,749*	397,419*	62.32*	7.97*
	1931	663,978	374,788	67.65	8.75
Autrichienne n. a. s.†	1941	37,715	21,280	57.91	.44
	1931	48,639	32,783	67.40	.76
Tchèque et slovaque	1941	42,912	32,360	75.41	.65
	1931	30,401	24,266	79.82	.57
Polonaise	1941	167,485	135,405	80.85	2.72
	1931	145,503	124,252	85.39	2.90
Russe	1941	83,708	17,330	20.70	.35
	1931	88,148	24,874	28.22	.58
Yougoslave	1941	21,214	*	*	*
	1931	16,174	12,298	76.04	.29
Ukrainienne	1941	305,929	190,484	62.26	3.82
	1931	225,113	156,315	69.44	3.65
Scandinave	1941	244,603	7,994	3.27	.16
	1931	228,049	5,374	2.36	.13
Germanique	1941	707,256	154,237	21.81	3.09
	1931	650,091	141,505	21.77	3.30

* Yougoslaves compris dans « autres européennes ».

† N. a. s. = non autrement spécifiée.

<i>Origine raciale</i>	<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Catholiques romains</i>	<i>Pourcentage de catholiques romains</i>	<i>Proportion du total des catholiques romains</i>
Hollandaise	1941	212,863	12,691	5.96	.25
	1931	148,962	8,892	5.97	.21
Belge	1941	29,711	25,314	85.20	.51
	1931	27,585	24,673	89.44	.58
Allemande	1941	464,682	116,232	25.01	2.33
	1931	473,544	107,940	22.79	2.52
Hongroise	1941	54,598	38,154	69.88	.77
	1931	40,582	29,425	72.51	.69
Italienne	1941	112,625	102,691	91.18	2.06
	1931	98,173	91,742	93.45	2.14
Autres européennes	1941	116,854*	34,413*	29.45*	.69*
	1931	97,653	23,115	23.67	.54
Hébraïque	1941	170,241	461	.27	.01
	1931	156,726	292	.19	.01
Asiatique	1941	74,064	8,047	10.86	.16
	1931	84,548	7,586	8.97	.18
Indienne et esquimaude	1941	125,521	63,268	50.40	1.27
	1931	128,890	67,201	52.14	1.57
Nègre	1941	22,174	†	†	†
	1931	19,456	1,272	6.54	.03
Autres et non données	1941	64,202 ■	29,859 ■	46.51 ■	.60 ■
	1931	9,579	2,533	26.44	.06

† Comprend 21,214 Yougoslaves non disponibles par dénomination religieuse en 1941.

* Compris dans « autres et non données ».

■ Comprend 22,174 nègres non disponibles par dénomination religieuse en 1941.

ethnique, son chiffre et son pourcentage catholiques, et son apport proportionnel à l'ensemble des catholiques canadiens, ou à ce qu'on peut appeler le tout catholique canadien. La catholicité de l'Église s'y reflète, pourrait-on dire, en une superbe miniature.

Si significatifs que soient ces chiffres, et quand il n'y aurait aucune ombre au tableau, ils ne doivent cependant pas nous causer de béate complaisance. D'abord à cause des tâches qui nous incombent, et pour lesquelles ces effectifs eux-mêmes seront longtemps encore insuffisants, disproportionnés. Et puis, encore, combien d'ombres au tableau! Par exemple, chez les Canadiens qui appartiennent par leur origine à des races ou à des nations historiquement catholiques, plusieurs n'ont de catholique que le nom: et ceci échappe encore aux statistiques officielles. Nous en avons cependant un troublant indice, semble-t-il, dans le fait que les statistiques gouvernementales offrent un peu partout des chiffres supérieurs aux statistiques paroissiales qui, elles, sont vraisemblablement plus près des réalités religieuses.

Mais beaucoup aussi ne comptent déjà plus dans nos rangs, qui appartiennent cependant à des races traditionnellement catholiques (tableau 5).

TABLEAU 5. — Importance relative de l'élément non catholique dans les groupes ethniques à forte proportion catholique ¹

<i>Groupe ethnique</i>	<i>Non-catholiques</i>	<i>Pourcentage</i>
Canadiens français	103,931	2.98
Italiens	9,934	8.82
Belges	4,397	14.80
Polonais	32,080	19.15
Tchèques et Slovaques	10,552	24.49
Hongrois	16,444	30.12
Ukrainiens	115,445	37.74
Autrichiens	5,875	44.09
Irlandais	863,474	68.11

1. Ces chiffres sont tirés du tableau précédent.

Assurément il ne serait pas vrai de dire que tous ont perdu ou abandonné la foi depuis qu'ils sont au Canada. Ainsi, certains Français d'immigration plus ou moins récente étaient d'origine huguenote ou calviniste. De même aussi, parmi les Ukrainiens immigrés au Canada, tous n'étaient pas catholiques. Pareillement, beaucoup d'Irlandais nous sont venus de l'Irlande du Nord, et qui étaient protestants¹.

Mais ces chiffres comportent tout de même d'utiles enseignements. Ils font toucher du doigt que l'ambiance protestante, athée ou neutre, sauf pour quelques catholiques solides², est un champ de contamination où la foi s'étiole déjà à la première génération et s'éteint à la seconde ou à la troisième³. On peut constater aussi que pour plusieurs groupes ethniques le pourcentage catholique est inférieur au Canada à ce qu'il est dans leur pays d'origine.

Si les Canadiens français sont restés jusqu'ici fidèlement attachés à la foi de leurs pères, cela tient manifestement, semble-t-il, dans les desseins miséricordieux de la Providence divine, à la protection que constituent pour eux l'homogénéité et la forte vitalité du milieu catholique où ils vivent, elles-mêmes assurées pour une bonne part par l'identité de la langue. Tout récemment encore, M. le chanoine Cyrille Labrecque⁴ et le R. P. Georges de Québec, O. F. M. Cap.⁵, en ont fait, établie sur les chiffres les plus concluants, la démonstration péremptoire. Voici, par exemple, dans quelle mesure et dans quelle proportion les Canadiens français se comptent hors de l'Église ca-

1. « The North-of-Ireland Protestants, who are indistinguishable from the other Irish in the census returns... probably do not account for more than a fifth of the whole. » (B. K. SANDWELL, *The Canadian Peoples*, Toronto, Oxford University Press, 1943, p. 67.) — L'auteur ne cite pas ses sources d'information, et les calculs officiels font défaut.

2. Ainsi le pourcentage catholique des Britanniques, entre 1931 et 1941, est passé de 12.85 à 13.49, celui des Écossais de 9.39 à 10.48, celui des Irlandais de 31.26 à 31.89, celui des Allemands de 22.79 à 25.01.

3. La plupart des races slaves voient leur pourcentage catholique baisser graduellement depuis dix ans (voir le tableau 4).

4. *Semaine religieuse de Québec*, 56 (1943-1944), pp. 611-615.

5. « L'Église catholique au Canada », dans *l'Écho de Saint-François*, Montréal, 1944, pp. 74-76.

tholique, dans les diverses provinces de la Confédération (tableau 6).

TABLEAU 6. — Importance relative de l'élément non catholique parmi les Canadiens d'origine française dans les diverses provinces ¹

<i>Province</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Québec	17,225	0.6
Nouveau-Brunswick	3,402	2.0
Ile-du-Prince-Édouard	314	2.1
Manitoba	4,505	7.5
Ontario	44,667	11.3
Saskatchewan	6,859	13.5
Nouvelle-Écosse	10,785	16.3
Alberta	8,215	19.1
Colombie britannique	7,865	36.0
<i>Total au Canada</i>	103,931	2.98

Nous pourrions tirer un enseignement analogue des chiffres qui concernent les catholiques d'autres nationalités. En appliquant le raisonnement à notre propre groupe, nous nous assurons, ce me semble, un double avantage: d'abord celui de ne pas jeter à autrui la première pierre; et puis celui de trouver encore là un appui à nos justes revendications et un stimulant à nos sacrifices en matière de français. La question de langue, à la vérité, considérée en elle-même, doit le céder en tous points à la question religieuse; mais les faits eux-mêmes démontrent que, dans la pratique des choses, la langue ne doit pas et ne peut pas être considérée tout à fait indépendamment de la foi, chez les nôtres du moins.

1. GEORGES DE QUÉBEC, *ouvr. cité*, p. 75.

Au reste, nulle communauté au monde plus que la communauté catholique ne sait et ne doit réaliser, par-dessus les légitimes particularités humaines et nationales, cette harmonie supérieure de la charité et de la solidarité chrétiennes auxquelles se reconnaissent les disciples du Christ: « C'est à ce signe que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, a dit Notre-Seigneur, que vous vous aimerez les uns les autres ¹. »

Cette solennelle consigne du Maître, ce *commandement nouveau* de son Évangile ², voilà bien l'indispensable ressort de notre action commune, la seule qui doive réussir, en face des tâches gigantesques qui nous incombent pour la rechristianisation de la société.

3. SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

Car, si le catholicisme doit être une force, il le sera par la cohésion, non par la dispersion de ses éléments qui sont, à maints égards, si divers.

Sur le plan social, il représente déjà non seulement une masse qui atteint presque la moitié de la population canadienne. Il forme une entité homogène, qui, à tous les paliers de son organisation sociale: famille, paroisse, diocèse, province, pays entier, possède les plus puissants ressorts d'une action d'ensemble, s'inspire d'une doctrine solide et sûre, et obéit à un mécanisme de gouvernement éprouvé par les siècles.

Sur le plan social encore, il possède des institutions universitaires et des œuvres de presse, d'éducation, d'hospitalisation et d'assistance, qui sont le plus riche actif de la patrie canadienne. De son système scolaire, en particulier, il y aurait beaucoup à dire, car il vise à former à la fois l'homme, le citoyen et le chrétien: but auquel l'école publique elle-même, dans la pensée de ses meilleurs éducateurs, devrait s'efforcer de revenir, si elle ne veut voir se consommer sa faillite morale.

Mais c'est aussi sur le terrain politique qu'il convient d'étudier nos positions, là où le temporel et l'éternel se rencontrent, et, pour ainsi dire, s'affrontent à chaque

1. *Jean*, xiii, 35.

2. *Jean*, xiii, 34.

instant. La politique, en effet, par la qualité des législateurs et des administrateurs de la chose publique, par la confection et l'application des lois, conditionne directement l'obtention du bien temporel et indirectement la destinée surnaturelle de l'homme vivant en société.

Or, — pour nous en tenir à ce seul aspect de la question, — quelle part les catholiques détiennent-ils aux conseils de la nation? Car le régime démocratique, sous lequel nous vivons, doit plus que tout autre refléter dans ses institutions parlementaires la composition du peuple.

Les catholiques, représentant 43.34 pour cent de la population, devraient normalement occuper une proportion équivalente des charges publiques.

Je dis: *normalement*. Car pour les fonctions électives, celles de député à la Législature ou aux Communes, par

TABLEAU 7. — Importance relative de la représentation catholique au sein des législatures provinciales en 1944

<i>Province</i>	<i>Pourcentage de la population catholique</i>	<i>Ministres catholiques</i>	<i>Proportion</i>	<i>Députés catholiques</i>	<i>Proportion</i>
Alberta	24.03	1 sur 9	11.1	7 sur 57	12.3
Colombie britannique	13.08	1 sur 8	12.5	3 sur 48	6.3
Ile-du-Prince-Édouard	44.97	3 sur 9	33.3	8 sur 30	26.6
Manitoba	27.85	1 sur 10	10.0	5 sur 55	9.1
Nouveau-Brunswick	48.20	3 sur 8	37.5	13 sur 48	27.1
Nouvelle-Écosse	32.69	5 sur 8	37.5	8 sur 30	26.6
Ontario	23.29	0 sur 10	—	8 sur 90	8.8
Québec	87.18	13 sur 14	92.9	79 sur 86	91.8
				21 conseillers sur 24	87.5
Saskatchewan	25.38	2 sur 9	22.2	6 sur 52	11.5
<i>Total</i>	43.34	27 sur 85	31.7	137 sur 496	27.6

exemple, le libre jeu du suffrage populaire, surtout au stage rudimentaire où nous l'avons, de simple suffrage universel (ni préférentiel, ni proportionnel), entrave souvent l'équilibre des proportions démographiques; et la dispersion des catholiques au milieu de circonscriptions à majorité non catholique est souvent défavorable à leur juste représentation électorale. Et, pour les fonctions administratives, électives ou non, le respect de certains droits minoritaires moins puissants demandera parfois des sacrifices à des droits minoritaires plus puissants.

Au reste, ici les statistiques font généralement défaut. Tout au plus pouvons-nous, à l'aide du *Guide parlementaire 1944*¹, publication officielle fort bien informée, nous faire quelque idée de nos positions catholiques dans les divers corps législatifs du pays (tableau 7).

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, notre représentation devrait s'établir normalement dans la proportion de 43.34%, soit de près des neuf vingtièmes. Or voici comment elle se présentait en avril 1944:

TABLEAU 8. — Importance relative de la représentation catholique au sein de la haute administration fédérale en 1944

<i>Division ou service</i>	<i>Représentation catholique</i>	<i>Proportion</i>
Cabinet	7 ministres sur 20	35.0
Sénat	36 sénateurs sur 84	42.85
Chambre des Communes	83 députés sur 244	34.0
Cour suprême	3 juges sur 7	42.85
Officiers supérieurs (ayant rang de sous-ministre)	10 sur 36	27.77

Les disproportions s'atténueront avec le temps, souhaitons-le. Mais ce qu'il faut souhaiter davantage, c'est que nos hommes publics, ainsi que les y engageaient le Saint-Siège dans son dernier message de Noël et à sa suite

1. A.-L. NORMANDIN, *The Canadian Parliamentary Guide 1944*, Ottawa, Syndicat d'œuvres sociales, 1944.

l'épiscopat canadien dans sa Déclaration du 18 janvier 1945, apportent toujours à l'exercice de leurs fonctions ces fortes convictions religieuses, cette droiture et ce désintéressement qui, avec le sens politique et l'esprit d'équité, font les vrais serviteurs de la démocratie chrétienne.

Si les forces spirituelles doivent l'emporter demain, et si l'idéal chrétien, qui sert si bien à galvaniser les masses aux heures de lutte et de souffrance, doit survivre à la victoire et à la paix dans la conscience nationale, les hommes d'État catholiques ont à prendre hardiment leurs responsabilités, qui sont très lourdes, mais aussi très nobles.

II. — Positions de combat

C'est, en toute réalité, à *la paix du Christ dans le règne du Christ*¹, que, chrétiens, nous devons travailler. Mais, — Sa Sainteté le Pape Pie XII le rappelait à l'humanité en guerre, par la devise de son pontificat², — *la paix est œuvre de justice* : elle se conquiert le plus souvent de haute lutte. Et voilà la lutte contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, pour laquelle déjà saint Paul armait les premiers chrétiens: *colluctatio adversus mundi rectores tenebrarum harum*³.

Il nous faut voir quelles sont les forces adverses, quelles sont les forces alliées, et quelles sont nos forces catholiques.

1. LES FORCES ADVERSES

Gardons-nous, ici, avec le même soin du pessimisme qui débilite, et d'un optimisme béat qui endort toute résistance: les forces du mal sont légion.

Malgré la précarité de tout essai de classification méthodique de ces forces du mal, qui se prêtent mal à l'analyse, il semble qu'on puisse distinguer avec quelque fondement les quatre catégories suivantes: 1° les forces antireligieuses; 2° les forces antichrétiennes; 3° les forces anticléricales; 4° les forces anticatholiques.

a) *Forces antireligieuses*. — Il y a contre nous, et chez nous, les forces antireligieuses: forces du laïcisme, du naturalisme, du matérialisme, qui voudraient borner notre horizon à ce qui passe, à ce qui paie, à ce qui rapporte.

Forces d'un certain mercantilisme sans foi ni loi qui, par la presse, la radio et le cinéma, flatte les plus bas instincts de la nature déchue, ridiculise la fidélité au devoir, applaudit uniquement à la richesse et au plaisir, et instille à jet continu dans les esprits une philosophie toute païenne de la vie. — C'est de là, vraisemblablement, qu'émanait en octobre 1942, par exemple, cet article inepte de *Life* qui caricaturait la vie catholique du Canada français et laissait entendre que l'Église tient délibérément

1. *Pax Christi in regno Christi* (devise du pontificat du pape Pie XI).

2. *Opus iustitiae pax*.

3. *Eph.*, vi, 12.

le peuple du Québec dans la pauvreté et l'ignorance. On se souvient par quelle fière et noble réponse les archevêques de tout le Canada, réunis alors à Québec, relevèrent cet outrageant défi à la vérité et à l'honnêteté.

C'est ici également, semble-t-il, qu'il convient de placer l'activité de la Maçonnerie du type anglo-saxon (*York et Scottish Rites*), qui n'est pas toujours, comme sa sœur, la Maçonnerie du type latin, en guerre ouverte contre l'Église, mais qui sape sourdement les assises surnaturelles de la vie publique, en s'attaquant aux démonstrations de foi collectives, à la confessionnalité des institutions de bienfaisance, d'hospitalisation et d'enseignement, à l'idéal chrétien dans la pratique des services sociaux, et le reste. Œuvres de déchristianisation lente, on le voit, à laquelle trop des nôtres prêtent inconsciemment la main, en s'inféodant à des sociétés neutres, où l'esprit de la Maçonnerie trouve finalement son compte et souvent recrute ses candidats; associations qui à tout le moins fomentent l'indifférence et la neutralité religieuses.

Vous avez peut-être comme moi à la pensée en ce moment tel mouvement soi-disant social ou philanthropique, dont la région d'Ottawa eut le triste spectacle, il y a quelques années, dans un procès célèbre: on voulait prémunir la santé de la mère canadienne, disait-on, contre les méfaits de naissances répétées à trop brève échéance. Et pour cela on foulait aux pieds la loi de l'Évangile et la dignité surnaturelle de la maternité. — Depuis lors des masques sont tombés! Et les mêmes prédicants ont avoué publiquement, à leur courte honte, que leur propagande visait avant tout à tarir à sa source la puissance numérique du catholicisme au Canada.

b) *Forces antichrétiennes*. — Il y a encore contre nous et chez nous les forces antichrétiennes.

C'est la marque de notre temps que les doctrines antichrétiennes ont épousé surtout deux régimes politiques également opposés au nôtre, et, extérieurement du moins, également opposés l'un à l'autre: je veux dire le national-socialisme d'Hitler et le communisme athée de Staline. On eut sans doute raison de voir naguère la main miséricordieuse de la Providence écartant la conspiration mena-

cante de ces deux potentats pour l'écrasement de la civilisation chrétienne en Europe et peut-être dans le monde.

Et, en parlant de forces antichrétiennes, je n'oublie pas la distinction fondamentale qu'a toujours faite l'Église catholique et qu'a soulignée l'épiscopat canadien, dans sa lettre collective du 31 mai 1942¹, comme dans sa déclaration du 18 janvier 1945², entre « la vaillante résistance du peuple russe à ses agresseurs » et « les menées subversives des sans-Dieu »; entre « la part courageuse qu'a prise le peuple russe à détourner du monde l'affreuse domination nazie » et « les visées de révolution mondiale que poursuivent toujours les chefs du communisme international ».

Je n'oublie pas davantage les enseignements du Souverain Pontife sur l'irresponsabilité du peuple dans le déclenchement et le prolongement des guerres modernes³, sur l'inertie et l'impuissance des masses « dans les mains audacieuses d'hommes que seules des vues ambitieuses ont rapprochés » et mis à la tête de l'État⁴.

Mais l'évidence est là: si le nazisme a fait chez nous quelques rares adeptes, le communisme profite bien autrement de la liberté que lui vaut notre alliance militaire ou mieux, peut-être, notre co-belligérance avec l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes. Il accomplit chez nous un travail de propagande d'une intensité effroyable, au milieu des travailleurs, parmi les forces armées, au sein de certaines confessions religieuses et dans certaines sphères intellectuelles avancées. Si l'on songe qu'il y a quatre ans à peine cette propagande était considérée comme subversive et mise hors la loi; si l'on se rend compte que ni dans ses théories fondamentales ni dans ses tactiques le communisme athée, condamné par Pie XI⁵, n'a changé d'un iota depuis lors, on comprend la gravité de cet avertissement récent de l'épiscopat canadien: « Gouvernants et simples citoyens ont le très grave devoir

1. Mandement des Évêques de Québec, XVI, p. 319, n° 19.

2. Actes de l'Épiscopat canadien, Ottawa, Secrétariat permanent de l'Épiscopat canadien, 1945, vol. I, pp. 10-11.

3. « Les guerres, aujourd'hui non moins que dans le passé, ne peuvent facilement être mises sur le compte des peuples comme tels. » (Discours au Sacré Collège, 2 juin 1944. — *Le Droit*, Ottawa, 2 juin 1944.)

4. Message du 24 décembre 1944.

5. Encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.

d'enrayer chez nous les infiltrations communistes, sous quelque habiles dehors qu'elles se présentent, sans quoi ils préparent à notre cher pays, pour qui tant de nos fils offrent chaque jour leur vie et leur avenir, les pires désordres et les pires calamités ¹. »

c) *Forces anticléricales*. — Il y a contre nous et chez nous les forces anticléricales, qui s'apparentent plus ou moins, celles-là, à la Maçonnerie du type latin (Grand-Orient, Conseil suprême de France et d'Italie), à ses conspirations ouvertes et à ses complots sournois contre l'Église et le clergé. Ces forces ont leur presse pour s'étaler au grand jour, et, sous prétexte de crânerie et de liberté d'opinion, habituer les milieux plus ou moins cultivés aux odeurs fortes de la libre-pensée.

Tentative de même inspiration que cette tournée d'un homme public, naguère, à travers les provinces anglaises pour décrier tout ce qui, à tous les degrés de la hiérarchie et dans toutes les classes de la communauté catholique canadienne-française, contrariait ses théories sur l'Église et l'État, sur la démocratie et sur l'unité canadienne. Tout en se proclamant catholique à bouche-que-veux-tu, il s'en va affirmant que « les Canadiens français ont assez vécu pour aller maintenant de l'avant sans l'aide de la crosse du pasteur, — *without the assistance of the shepherd's crozier* ² »; dénaturant comme à plaisir l'enseignement social de toute l'Église — et non pas seulement des catholiques canadiens-français — sur l'organisation de l'industrie et des professions. Or, cette organisation, beaucoup de cerveaux puissants, par exemple, le Dr Temple, ex-primat de l'Église d'Angleterre, en reconnaissent les immenses possibilités ³; et le monde industriel et financier de la grande République voisine tente lui-même de l'adopter aujourd'hui sous le nom d'*Economic Democracy* (démocratie économique) ⁴.

Il faut regretter que ces entreprises en démolition aient pu envenimer les haines aveugles de certains esprits mal informés. On nous dit cependant que, dans l'ensemble, les

1. Déclaration du 18 janvier 1945, par. 16.

2. *The Ottawa Morning Journal*, 15 juillet 1944.

3. *Catholic Herald*, 3 novembre 1944, p. 4.

4. J.-P. ARCHAMBAULT, S. J., *la Restauration sociale*, Semaine sociale d'Ottawa, 1944, pp. 26-27.

éléments plus éclairés n'ont eu que dédain pour ces pêcheurs en eau trouble.

Ce qui est arrivé et devait arriver fatalement, c'est que notre petite compagnie d'anticléricaux a eu bien vite partie liée avec une dernière armée de forces adverses.

d) *Forces anticatholiques*. — Car il y a enfin chez nous et contre nous les *forces anticatholiques*. Celles-là ont souvent accoutumé d'envelopper de la même et instinctive animosité tout ce qui est catholique et tout ce qui est français. Ainsi leurs loges brandissaient-elles récemment encore ce mot de ralliement: *Protestant Canada will not be ruled by Rome-dominated Quebec* ¹. Et en mai 1944, elles chargeaient un comité de cinq membres de former une ligue de toutes les dénominations religieuses « en vue d'enrayer le flot agressif de la hiérarchie de l'Église catholique ² ».

On perçoit, de temps à autre, les échos de cet appel. Certain prêchant en fait une véritable exploitation, et ose appeler l'Évangile lui-même à témoin de ses diatribes rageuses contre le Souverain Pontife et contre la religion catholique. D'autres individus sont en train de l'imiter, sûrs de l'impunité. Et l'on voit même des associations de ministres du culte, telles la *London Protestant Ministerial Association* ³ et la *United Church Ministerial Association* ⁴, s'engager dans la même voie.

Nous avons là, dans ces sanhédrins, — il faut le confesser à la honte du nom chrétien dont ils se réclament pourtant, — l'état-major de la guerre faite à nos écoles séparées. Et, cela, au moment même où le gouvernement ontarien, à la suite des constatations faites par tous les corps publics soucieux du bien-être moral de la jeunesse, et effrayé des ravages de la délinquance juvénile, en est venu à un essai d'enseignement religieux dans les écoles publiques. Enseignement inacceptable aux catholiques, manifestement, puisqu'il prétend faire abstraction complète de l'Église, la seule autorité sur la terre à qui Notre-

1. Déclaration de G. H. Addy, maître de comté de l'Ordre d'Orange, 1^{er} août 1944.

— *The Globe and Mail*, Toronto, 2 août 1944.

2. Convention annuelle de la Grande Loge orangiste de l'Ontario, Hamilton, 25 mai 1944. — *L'Événement-Journal*, Québec, 26 mai 1944.

3. *The Globe and Mail*, Toronto, 26 septembre 1944, p. 4.

4. *Daily Star*, Toronto, 6 février 1945.

Seigneur ait donné le mandat d'enseigner: « Allez, enseignez toutes les nations. » Mais si fragile que soit cet essai de rendre la religion à l'école, ne dit-il pas quand même à sa façon combien les catholiques ont raison de tenir à leurs écoles confessionnelles? Or, c'est parce que les événements leur donnent raison que leurs ennemis s'acharnent à vouloir les détruire. Ils n'y réussiront pas, Dieu aidant!

Au moment de faire pour eux sa prière suprême, au soir du Jeudi saint, le Christ a dit à ses disciples: « Vous souffrirez oppression dans le monde. Mais ayez confiance: j'ai vaincu le monde ¹. » Et voilà la réconfortante assurance qui nous reste toujours.

2. FORCES ALLIÉES

Au reste, tous ceux que nous appelons du nom, à la saveur évangélique, de *nos frères séparés*, ne sont pas pour nous des frères ennemis. Au contraire. Certains même soutiennent que cinquante pour cent de ceux qui, au Canada, ne professent pas la foi catholique, admirent cependant l'Église et sont secrètement enclins à suivre ses directives, d'abord sur le terrain social.

Le dogme catholique du Corps mystique du Christ embrasse dans une même et agissante charité tous ceux que le baptême et la foi rattachent à l'Église. Mais, bien plus, parmi ceux qui ne font pas partie du *corps de l'Église*, il en est beaucoup que la miséricorde divine tient cependant unis à *l'âme de l'Église*, qui est l'Esprit Saint, en attendant de les attirer un jour efficacement à la pleine possession de la vérité. Ce sont ceux-là surtout, sans doute, que Pie XII remerciait en ces termes, dans sa première encyclique: « Bien que n'appartenant pas au corps visible de l'Église catholique, ils n'ont pas oublié, dans la noblesse et la sincérité de leurs sentiments, tout ce qui, ou dans l'amour envers la personne du Christ, ou dans la croyance en Dieu, les unit à nous ². »

Et naguère encore, dans l'encyclique *Mystici corporis*, du 29 juin 1943, le Saint-Père lançait à tous les dissidents un appel pressant et paternel « à céder librement et de

1. *Jean*, XVI, 33.

2. *Acta Apostolicae Sedis*, XXXI, 1939, p. 485.

bon cœur aux impulsions intimes de la grâce divine ». Et il ajoutait: « Que si beaucoup, hélas! errent encore loin de la vérité catholique et ne veulent pas céder au souffle de la grâce divine, la raison en est que non seulement eux-mêmes, mais les chrétiens également, n'adressent pas à Dieu à cette fin des prières plus ferventes ¹. »

Et ici se place naturellement le problème de la coopération des catholiques avec les non-catholiques.

Notre-Seigneur eut, au cours de sa vie publique, deux paroles qui peuvent ouvrir de larges horizons sur ce problème. D'une part il a dit: « Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'amasse pas avec moi dissipe ² »; et les Pères nous enseignent que le parallèle est ici entre le Christ et Satan, l'*inimicus homo*. D'autre part, un jour que ses disciples avaient empêché qu'un homme qui n'était pas avec eux chassât les démons au nom du Christ, Jésus dit à Jean: « Ne l'en empêchez pas, car celui qui n'est pas contre vous est pour vous ³. »

Ceci nous prêche d'abord l'oubli de nous-mêmes, de notre amour-propre, de notre égoïsme. Ceci condamne avant tout le pharisaïsme qui se croirait chrétien.

Ceci nous dit aussi, semble-t-il, que sur le terrain de la foi et des principes, aucun compromis n'est possible entre ceux qui reconnaissent le Christ pour leur maître, qui suivent sa parole et appartiennent à l'unique bercail qu'il a voulu établir, et ceux qui n'en veulent pas: « Qui n'est pas avec moi est contre moi »; mais que sur le terrain de la charité et de la bienfaisance, pourvu que ce soit au nom de Dieu, ou au nom du Christ, tout ce qui se fait de bien a l'appui du divin Maître.

Aux chefs hiérarchiques appartient de donner ici encore les consignes. Ils l'ont fait.

Dans l'ordre international, par exemple, ils ont, au Canada comme en Angleterre et aux États-Unis, adhéré à des déclarations de principes sur la nécessité d'établir la paix sur la justice et sur la dignité de la personne humaine, et par conséquent sur le respect des droits divins et de la loi morale qui en fournissent les assises.

1. *Acta Apostolicae Sedis*, XXXV, 1943.

2. *Luc*, II, 23; *Matth.*, XII, 30.

3. *Luc*, IX, 50.

Sur le plan national, l'épiscopat canadien lui-même, dans son récent message, préconisait « l'union de toutes les forces, l'union de toutes les forces chrétiennes surtout, pour le triomphe de l'idéal évangélique dans l'œuvre de reconstruction sociale qui commence ¹ ».

3. FORCES CATHOLIQUES

Mais c'est à nous, catholiques, que revient en premier lieu de faire régner le Christ.

Car, il ne nous servirait de rien de nous réclamer de notre titre de catholiques, si nous n'avions conscience en même temps des lourdes responsabilités qui nous incombent par là, et si nous ne savions y faire honneur. Le Christ ne pourrait-il pas nous dire comme aux Juifs, qui se glorifiaient seulement d'être la postérité d'Abraham: « Si vous êtes enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham ². » Si nous sommes catholiques, il nous faut agir en catholiques.

Or, agir en catholique admet, semble-t-il, trois degrés, à savoir: l'activité générale du catholique, l'activité spécifiquement catholique, et enfin l'action catholique proprement dite.

Dans toute son activité humaine, en effet, le catholique doit agir en catholique. Affaires, commerce, finances, vie professionnelle, intellectuelle, sociale, politique, tout devrait porter le sceau de la doctrine et de la morale sublimes dont il fait profession.

On voit déjà de quel rayonnement splendide ce premier degré d'activité est susceptible. On peut même dire que toute la vie du catholique est un apostolat. Et je songe ici, par exemple, à des hommes politiques comme Montalembert, Donoso Cortès, Garcia Moreno, Daniel O'Connell, La Tour du Pin, Albert de Mun; à des industriels comme les frères Vrau et Lo Pa Hong; à des hommes de loi comme Giuseppe Toniolo et Contardo Ferrini; à des hommes d'action comme Frédéric Ozanam; à des publicistes comme Louis Veuillot; à des intellectuels comme Godefroy Kurth.

1. Déclaration du 18 janvier 1945, paragraphe 22, pp. 14-15.

2. *Jean*, VIII, 39.

Et puis, il y a l'activité spécifiquement catholique, c'est-à-dire d'ordre spirituel ou religieux, mais que, individuellement ou collectivement, le catholique exerce sous l'inspiration ou avec l'approbation de ses chefs hiérarchiques, sans toutefois y être expressément mandaté par eux.

Ici se présentent toutes les œuvres, d'une incomparable richesse, qui, à travers les âges et sur tous les continents, font cortège à l'Église catholique: œuvres de formation, d'éducation, de relèvement, œuvres de charité, œuvres de miséricorde, œuvres sociales de toutes sortes, non pas inspirées par un humanitarisme païen, mais vivifiées par le motif surnaturel de la charité évangélique. Au Canada, ces œuvres sont d'une abondance et d'une vitalité peut-être inégalées sur le continent américain.

Enfin, au sommet de tout cela, l'Action catholique par antonomase, celle dont les Papes contemporains ont tour à tour dessiné les traits essentiels, et dont Pie XI s'est fait, peut-on dire, le législateur et le protagoniste intrépide. Lui-même, « d'une façon réfléchie, bien délibérée, non sans une inspiration divine », a-t-il dit ¹, l'a définie comme étant la participation du laïc à l'apostolat hiérarchique de l'Église ².

Cet apostolat suppose donc le mandat explicite de l'épiscopat, et non plus seulement son approbation; il s'exerce sous sa dépendance directe et selon des règles établies ou sanctionnées par lui. Sa structure organique en fait aujourd'hui une véritable institution et l'apparente, jusque dans ses cadres et ses formes, à l'organisation hiérarchique elle-même.

Autour de lui se coordonnent harmonieusement, à titre de forces auxiliaires, toutes les activités catholiques organisées que nous avons considérées jusqu'ici, et qui tendent, de quelque manière que ce soit, à la formation spirituelle du chrétien ou à l'extension du règne du Christ dans la société ³.

1. Discours du 19 mars 1927.

2. Encyclique *Ubi arcano*, 23 décembre 1922.

3. En nous inspirant de la terminologie scolastique, peut-être pourrait-on comparer ces forces auxiliaires ou bien aux *parties intégrantes* de l'Action catholique, qui en préparent le climat et en facilitent l'exercice, par exemple, les œuvres de formation spirituelle et culturelle; ou bien aux *parties potentielles*, qui se rapprochent de l'Action catholique, sans en réaliser toutefois la notion complète, par exemple, les œuvres syndicales ou les services sociaux. (Cf. 2a 2ae q. 48, art. 1; q. 80, prologue. — MENNESIER, *la Religion*, pp. 229-230; FOLGHERA, *les Vertus sociales*, p. 5.)

Quelle richesse de conception, quel majestueux programme d'action!

Au stade de la formation, voilà d'abord le renouveau chrétien, que les Papes ne cessent d'invoquer comme la base indispensable de toute reconstruction. Renouveau de piété individuelle, puisque les prières privées ne manquent ni de valeur ni d'efficacité et contribuent déjà beaucoup, dans l'union des âmes à Jésus-Christ, à l'utilité du Corps mystique lui-même¹. Renouveau de vie liturgique, qui est la prière par excellence, étant la prière de l'Église elle-même, et qui, par son sens mystique autant que par son caractère social, n'est pas moins puissante pour raffermir le chrétien dans la foi que pour ramener l'incroyant ou attirer le dissident. Renouveau de doctrine chrétienne par le catéchisme aux enfants, le catéchisme aux adultes, et l'approfondissement de l'instruction religieuse. Renouveau de vie chrétienne enfin, par la fréquentation des sacrements et la pratique des retraites fermées.

Au stade de l'apostolat, voilà tous les vastes champs où la société demande à être rechristianisée. Champ de la morale familiale, conjugale, professionnelle, publique. Domaine de l'éducation, de l'économie, du bien-être social. Domaine de la politique elle-même, puisque, par le choix des législateurs et des administrateurs de la chose publique, par la confection et l'application des lois, non seulement la politique conditionne l'obtention du bien commun temporel, mais elle libère ou elle enchaîne l'essor de l'âme, elle révere ou elle moleste la liberté humaine, elle soutient ou elle entrave l'autorité familiale, elle respecte ou elle enfreint les droits de Dieu et de sa morale, elle protège ou elle asservit l'Église, et par tout cela conditionne aussi la destinée surnaturelle de l'homme vivant en société.

Au stade, enfin, de l'extension de l'Église et de la propagation de l'Évangile, voilà les œuvres d'apologétique, les œuvres de conversion, et les œuvres missionnaires, au pays et à l'étranger. Ici s'affirmera la spontanéité, la fécondité de notre catholicisme; car ce n'est pas tout de conserver et de transmettre intact à ses descendants le précieux dépôt de la foi. Il faut le faire partager, le com-

1. PIER XII, Encyclique *Mystici corporis*, 29 juin 1943, n. 90.

muniquer, le répandre. L'expérience séculaire de l'Église ne démontre-t-elle pas que les œuvres de rayonnement extérieur sont aussi le meilleur stimulant à la sanctification personnelle et le meilleur reconstituant du zèle pour le travail à accomplir au milieu des siens ? Et ainsi, peut-on dire, se complète, sans s'achever jamais, le cycle des divines opérations de l'Église dans les âmes et dans le monde.

C'est pour unifier, coordonner et orienter toute cette Action catholique canadienne, que le vénérable épiscopat de notre pays, réuni à Québec les 12 et 13 octobre 1943, jetait les bases de ce qui en sera, avec le temps, le grand organe régulateur.

Parlant d'un organisme similaire qui existe en France et de ses rouages, qui sont, là comme ici, outre l'assemblée plénière périodique de l'épiscopat, une assemblée annuelle des cardinaux et archevêques de France, des commissions épiscopales permanentes et un secrétariat permanent, Mgr Émile Guerry, aujourd'hui archevêque coadjuteur de Cambrai, disait : « Ils attestent l'existence d'une action commune et concertée de l'épiscopat français ; ils sont la preuve qu'il y a en France un Épiscopat ¹. »

Cette initiative de l'épiscopat, qui rappelle aussi par son inspiration la *National Catholic Welfare Conference* établie par l'épiscopat américain en 1919, vise à donner plus de cohésion et partant plus de force aux œuvres catholiques. Elle veut faire de tous les fils de l'Église au Canada un seul cœur, une seule âme, une seule voix. Les manifestes récents de l'épiscopat l'ont bien fait voir, soit à propos de l'incident de *Life*, par exemple, soit à propos de la législation scolaire. Et l'exemple de la charité vécue et agissante ne porte jamais plus de fruits que lorsqu'il tombe de si haut !

Ce qui est aujourd'hui seulement un Secrétariat permanent de l'Épiscopat s'épanouira demain, il y a lieu de le prévoir, en divers services et départements, qui couvriront les divers champs de l'activité catholique. Et il pourra peut-être un jour, Dieu aidant, frayer la voie à une plus étroite collaboration des catholiques des deux Amériques, d'Europe et de l'univers chrétien, dans l'affirmation des droits de Dieu, de l'Église et de la personne humaine.

1. *L'Action catholique; textes pontificaux classés et commentés*, Paris, Desclée de Brouwer, 1936, p. 329.

Je crois à la sainte Église catholique. Combien ces mots de notre symbole doivent donner de fierté et de force à notre foi, de vigueur à notre espérance! Car la sainte Église catholique, ce sont sans doute tous les fidèles que nous sommes; mais ce sont les pasteurs que l'Esprit Saint a placés pour la gouverner¹, c'est le Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, pasteur des pasteurs, c'est le Christ lui-même, chef invisible, tête divine du Corps mystique, c'est enfin l'Esprit Saint, esprit de force et de lumière, esprit vivant qui anime à la fois le chef et les membres². Voilà l'Église catholique. Voilà ce que nous sommes, et voilà ce que nous pouvons. Car « la victoire qui a vaincu le monde, c'est notre foi³ ».

* * *

Rien ne peut mieux couronner ces perspectives catholiques que ces quelques lignes empruntées à S. Ém. le cardinal James C. McGuigan, archevêque de Toronto⁴: « En face des tâches de demain, l'Église du Canada, inspirée par un zèle qui ne connaît pas de frontières, se lèvera dans toute sa grandeur, dans toute sa majesté, dans toute sa puissance, et de son cœur jailliront ces légions paisibles d'hommes et de femmes consacrées à reconquérir le monde au Christ-Roi. Sachons nous hausser à la hauteur prestigieuse de cette destinée spirituelle qui est la nôtre, et montrer que la jeune et vigoureuse Église du Canada entend jouer ici tout son rôle. C'est pour nous l'heure des suprêmes possibilités, l'heure des responsabilités sublimes! »

1. *Actes*, xx, 28.

2. S. THOMAS, *Expositio super Symbolum*. Ed. Mandonnet, IV, 378.

3. *I Jean*, v, 4.

4. Sermon pour l'intronisation de S. Exc. Mgr O'Sullivan, dans la cathédrale de Kingston, le 26 avril 1944. (*The Canadian Register*, Kingston, Ont., 6 mai 1944, p. 8.)

Nihil obstat : Honorius RAYMOND, S. J.,
cens. dioc.—*Imprimatur* : † J.-C. CHAUMONT, évêque d'Arena, auxiliaire de
Montréal, 16 janvier 1946.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
185. *L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Église et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelinats.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Roas
197. *La Semaine du diocèse.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *La Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antilobchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
- 214-215. *L'État et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *La Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation — Thèses.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffman
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libérale.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Luasier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfeasance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreau
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)*
S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*
S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*
S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *Le Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Religieuses).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)*
S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Justité épiscopale. (Allocutions et lettres — V)*
S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*
S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*
S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Église. (Allocutions et lettres — VIII)*
S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.*
Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)*
S. S. Pie XII
364. *Qui réorganiseront l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Église et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se drasse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoïens — I.*
R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.*
Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.*
R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.*
E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X)*
S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Citoïens — II. (Devoirs de l'Électeur).* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
382. *Culture de la liberté au foyer et à l'école.*
R. P. Alcantara Dion, O. F. M.
383. *La Moralité publique.*
P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.*
Mgr Paul Bernier

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.